

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- membres présents : 14
- suffrages exprimés : 14
- pour : 14

DÉLIBÉRATION n° B2018/147

L'an deux mille dix-huit et le 17 septembre à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Alain PIASER, Jean-Claude CLARENS, Monique MARTIN, Roger LACOME, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD et Jean-Pierre CABOS

Absents excusés : François DABEZIES, Fabienne ROYO, Alain DUCASSE, Laurent LAGES, Nathalie SALCUNI, Joëlle ABADIE

Objet : Eclairage public - Programme 2017 « Remplacement de 11 lampes - Programme d'éclairage public dans le cadre du TEPcv » commune de Libaros - Participation de la commune de Libaros

Monsieur le Président informe le Bureau du programme de travaux 2017 « TEPcv - Remplacement de 4 lanternes de style et de 7 lanternes routières par des luminaires à LED (soit 11 lampes) » engagé sur la commune de Libaros.

Il y a lieu de mettre en place la participation par fonds de concours pour le financement de cette opération.

Le financement de la dépense est assuré de la façon suivante :

| | |
|--|----------------|
| - Montant total de la dépense | 9 463.81 € TTC |
| - Participation de l'Etat au titre du TEPcv..... | 6 309.21 € |
| - Participation SDE..... | 788.65 € |
| - T.V.A. préfinancée par le SDE | 1 577.30 € |
| - Participation CCPL..... | 394.33 € |
| - Fonds de concours Libaros..... | 394.32 € |

Monsieur le Président demande l'autorisation de demander la participation à la commune de Libaros par fonds de concours du montant suivant : **394.32 €** pour ce programme.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- de solliciter une participation d'un montant de 394.32 € à la commune de Libaros pour le programme de travaux 2017 d'éclairage public « TEPcv - Remplacement de 4 lanternes de style et de 7 lanternes routières par des luminaires à LED (soit 11 lampes) ».

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le **28 SEP. 2018**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20180917-2018-147B-DE
Date de télétransmission : 28/09/2018
Date de réception préfecture : 28/09/2018